

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2024 / N°3**

SEANCE du 16 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, REBOUL Gregory.

Absents excusés : ROUZET Christelle donne procuration à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Lotissement le Domaine de l'Olivier

Lors des fortes pluies du 30/03/2024, il a été constaté que les travaux de busage n'avaient pas permis d'évacuer l'eau normalement sans dégâts.

En effet, les terrains à l'Est du lotissement le Domaine de l'Olivier ont été inondés car l'eau arrivant du fossé de l'autre côté de la route n'a pas pu être toute canalisée dans les buses qui vont jusqu'au canal.

Un courrier recommandé a été envoyé au lotisseur et une rencontre a eu lieu sur place.

Les faits se sont reproduits lors des pluies importantes du 15/05/2024. Une réunion a eu lieu le 16/05 avec les riverains, et des membres de l'association foncière afin d'essayer de trouver une solution sur le busage des eaux venant du fossé du dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Dit que les mises en garde de la municipalité et des riverains lors des rencontres avec le lotisseur n'ont pas été prises en compte.
- Décide de demander les conseils de Montélimar Agglomération pour avoir un avis précis de la situation et des démarches à entreprendre pour défendre les droits de chacun.
- Dit qu'il faudrait envisager la création d'un nouveau fossé en amont du lotissement jusqu'au Roubion.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 17.05.2024

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21.06.2024
Et de la réception en Préfecture le 21.06.2024

Le Maire